

LES CONGÉS MALADIE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL - LE CITIS

SECTEUR PUBLIC

Objectifs

Maîtriser les particularités juridiques des différents types de congés maladie, d'accidents de service et de maladies professionnelles

Sécuriser les pratiques

Constituer le dossier d'accident du travail et **déterminer** l'imputabilité au service

Programme

Différents congés maladie

Congé maladie ordinaire

Ouverture du droit à congé, durée - Rémunération - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire - Fin du congé

Congé longue maladie

Principe, durée - Rémunération - Conditions d'attribution - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire - Fin du congé

Congé de longue durée

Ouverture du droit à congé, durée - Rémunération - Conditions d'attribution - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire - Fin du congé

Congé maternité, adoption et congé paternité

Couverture du risque - Situation de l'agent - Ouverture du droit - Durée

Accident du travail et maladie professionnelle

Définition du risque professionnel

Tableau des maladies professionnelles

Reconnaissance d'imputabilité au service

Déclaration - Reconnaissance - Intervenants - Décision - Cas de refus d'imputabilité

Droits de l'agent victime

Rémunération - Gratuité des soins - Allocation temporaire d'invalidité

Fin du congé

Temps partiel thérapeutique - Reclassement professionnel - Mise à la retraite

Public

Agents hospitaliers ayant à gérer les dossiers des congés maladie et arrêts de travail des agents hospitaliers

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances faisant appel au vécu des participants

Exercices pratiques et études de cas concrets

Intervenant

Directrice ESMS - fonction publique hospitalière

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de formation

☒ Intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

☒ Inter-APDHES

2 jours, 12 heures

❶ 01 et 02 avril 2027

Date limite d'inscription

10 mars 2027

❷ 04 et 05 octobre 2027

Date limite d'inscription

10 septembre 2027

788 € par participant

Contact

05-56-24-49-39

info@apdh.es.fr

Référence

5.2.19.